

SAINT AUBIN DE BRANNE

**Nombre de membres  
en exercice:** 10

**Séance du mercredi 27 avril 2016**

L'an deux mille seize et le vingt- sept avril l'assemblée régulièrement convoqué le 20 avril 2016, s'est réuni sous la présidence de Pascal LABRO.

**Présents :** 9

**Votants:** 9

**Sont présents:** Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Philippe TRASTE, Quitterie DUCLOT, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérôme CONCHE, Jérémie CUSSEAU

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** Alexandra CHAUVET

**Secrétaire de séance:** Robert FAURE

1/ Approbation du dernier Conseil Municipal

2/ Objet: DEMANDE DE SUBVENTION F.D.A.V.C 2016 DE 2016 04 01

Les modalités d'attribution sur le F.D.A.V.C, décidées par le Conseil Général sont présentées par le Maire aux membres du Conseil Municipal, soit :

La voirie communale sous réserve de compétence totale de la part de la commune est subventionnable par le Conseil Général à hauteur de 35 %, montant de la dépense plafonnée à 25 000 € HT x 1.07 % de coefficient de solidarité.

Après en avoir délibéré, celui-ci décide : d'effectuer les travaux suivants :

réfection de la voirie communale N° 8	dont le total s'élève à	23 876.00 € HT	28 651.20 € TTC
réfection du chemin du prieur	N° 30 dont le total s'élève à	2 597.50 € HT	3 117.00 € TTC
		26 473.50 € HT	31 768.20 € TTC

de demander au Conseil Général de la Gironde de nous attribuer une subvention de 35 % x 1.07 % sur le montant de 25000 € soit : 9 362.50 €

d'assurer le financement de la façon suivante :

- subvention FDAVC	9 362.50 €
- autofinancement	22 405.70 €

3/ Objet: DELIBERATION F.D.A.E.C 2016 - DE 2016 04 02

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière portant sur le Budget Primitif Départemental 2016, les 17 et 18 Décembre 2015.

La réunion de répartition cantonale du FDAEC 2016 du 15/04/2016, présidée par Madame Liliane Poivert et de Monsieur Jacques Breillat, Conseillers Départementaux du canton des Coteaux de Dordogne, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de: 7 200€

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de :

•demander au Conseil Départemental de lui attribuer au titre du FDAEC 2016 la somme ci-dessus mentionnée, pour réaliser en 2016 les opérations suivantes :

- Aménagement réfection accès école	6 939.00 HT	8 326.80 TTC
- Réfection du chemin communal du Prieuré	2 597.50 HT	3 117.00 TTC
- Création fossé au lieu-dit Meynard	1 099.50 HT	1 319.40 TTC
- Création fossé et réseau E.P. à Blanquine	4 100.00 HT	4 920.00 TTC

dont le montant total est de : 14 736.00 HT 17 683.20 TTC

Autofinancement de la commune : 10 483.20 euros

#### 4/ Objet: AMENDES DE POLICE 2016 - DE 2016 04 03

L'accès école est aujourd'hui traité à 50% en enrobé afin de faciliter les déplacements et le stationnement des véhicules des personnes et minimiser les interventions d'entretien (désherbage), aujourd'hui réalisées en quelques points au désherbeur thermique.

Subsiste une surface de 270 m2 en grave concassée qui ravine lors de fortes pluies, diminue l'efficacité des écoulements d'EP et augmente les interventions de désherbage sur cette portion.

Afin d'assurer une homogénéité de la réfection sur ce secteur, la municipalité a décidé de traiter les 270 m2 de cette surface restante en enrobé type bicouche dioritique.

Par conséquent, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'effectuer ces travaux et de demander au Conseil Général une subvention de 40% x 1.07 (coefficient de solidarité) sur le HT dans le cadre des amendes de police d'un montant de 3 609.75 € **dont le financement est le suivant :**

Montant des travaux	8 434.00 € HT	10 120.80 € TTC
Subvention Conseil Général :		3 609.75 €
Autofinancement de la commune :		6 511.05 €

#### 5/ Objet: PROJET D'EXTENSION DU S.D.C.I- DE 2016 04 04

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal la mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Gironde (SDCI) et plus particulièrement sa procédure d'extension de périmètre de communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil n'a pas d'objection sur le projet d'extension de périmètre de communauté de communes présenté par 7 voix POUR et 2 CONTRE.

6/ Objet :Travaux Ecole : Les travaux de l'école feront l'objet d'une préparation et d'un suivi par un maître d'œuvre pour :

- La constitution du dossier technique.
- La constitution du dossier appel d'offre.
- Le suivi et la réception des travaux.

Les propositions de service des MO seront présentées en Conseil pour délibération.

7/Objet : Statut du SIRP : Le statut du SIRP est présenté aux membres du Conseil Municipal après quelques modifications formalisant les éléments suivants :

- Les appels à participation aux communes qui se font mensuellement.  
Les appels des deux premiers mois de l'année de l'exercice en cours, se font sur la base du budget de l'année N-1, un lissage doit être fait suite au vote du budget primitif. Les participations de ces deux premiers mois seront soustraites des participations totales et un nouveau calcul pour le reste de l'année en cours sera fait sur cette nouvelle base.
- Le remboursement du personnel aux communes qui s'effectuera mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel par commune.  
Cette solution apparait comme la plus équitable et la plus propice à un lissage des trésoreries, tant pour le syndicat que pour les communes.

Renseignement doit être pris auprès de Mr le Receveur Principal sur l'opportunité de ce fonctionnement et la possibilité de sa mise en place en cours d'année.

L'approbation de ce statut est reportée à une prochaine séance après avis du Trésorier.

La séance est levée à 20 h

